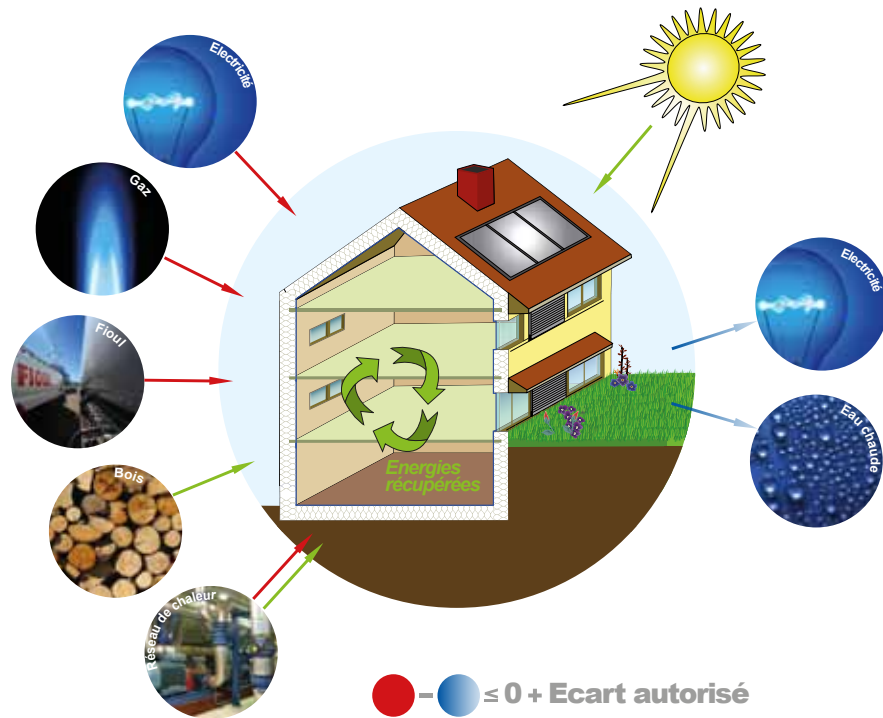


Label pilote, applicable à court terme, il s'appuie sur la RT 2012 et le label **effinergie+**. En effet, le bâtiment doit avant tout respecter les critères du label **effinergie+** et doit également faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité.

### Bilan<sub>epnr</sub> < Ecart autorisé

Un bilan en énergie primaire non renouvelable calculé en 3 étapes :

- Collecte des consommations d'énergie finale entrant et sortant.
- Passage en énergie primaire non renouvelable.
- Bilan d'énergie primaire non renouvelable.



● - ● ≤ 0 + Ecart autorisé

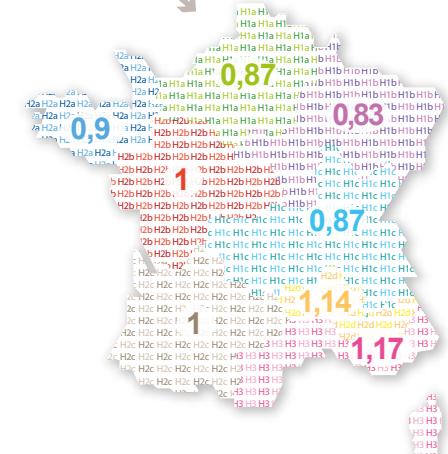
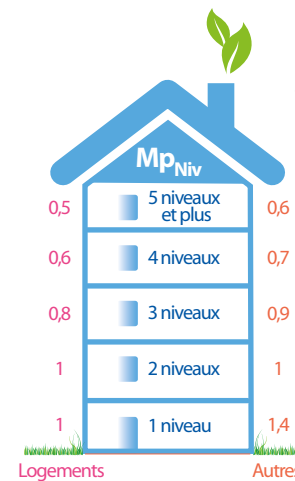
- Energies primaires entrantes non renouvelables.
- Energies primaires entrantes renouvelables.
- Energies primaires sortantes.

Un écart accepté à l'énergie positive pour permettre aux bâtiments exemplaires d'obtenir le label dans toutes les régions et tous les contextes urbains. Il dépend du type de bâtiment, de la zone climatique ( $M_{pniv}$ ) et de la densité ( $M_{pgeo}$ ).

$$Ecart_{\text{autorisé}} = Cep_{\text{ref}} + Aue_{\text{ref}} - Prod_{\text{ref}}$$

C'est la somme de la consommation de référence **effinergie+** pour les usages réglementés ( $40 * M_{\text{type}} * (Mc_{\text{géo}} + Mc_{\text{alt}} + Mc_{\text{surf}})$ ) et de la consommation de référence pour les usages non pris en compte par la RT ( $Aue_{\text{ref}}$ ) à laquelle on soustrait une production de référence qui correspond au potentiel de production en EnR du projet ( $Prod_{\text{ref}}$ ).

$$Prod_{\text{ref}} = 110 * M_{pniv} * M_{pgeo}$$



\* Pour l'instant, la consommation d'énergie liées aux autres usages  $Aue$  doit être prise égale à  $Aue_{\text{ref}}$  en attendant de pouvoir utiliser une méthode de calcul adaptée.